

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE LA PRODUCTION,
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Arrêté N° 14-028/MPEEIA/CAB
Portant nomination des membres du Conseil
National de Normalisation (CNN)

LE MINISTRE

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 ;
- Vu la Loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, promulguée par le décret N° 09-066/PR du 23 mai 2009 ;
- Vu le Décret N°11 – 078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores ;
- Vu le Décret N°13 - 082/PR du 13 Juillet 2013, relatif au Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu le Décret N° 12-210/PR du 02 décembre 2012, portant création d'un Conseil National de Normalisation (CNN) ;
- Vu les lettres de désignations au Conseil National de Normalisation (CNN) ;
- Vu les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil de National de Normalisation les représentants des institutions et secteurs ci-après :

- Monsieur **MOHAMED ABDOU**, Directeur de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, vice-présidence en charge du Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **DJAE MDAHOMA**, Directeur Technique des programmes et projet, Direction de la Planification, Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche, de la Culture et des Arts de la Jeunesse et des Sports ;
- Monsieur **MOINDJIE Mmadi**, Chef de service Sydonia+++ de la Vice-présidence en charge du Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget.
- Monsieur **HAMIDOU BOUNOU Said**, Directeur de la Planification suivi et Evaluation, Vice-présidence en charge du Ministère de la Santé ;
- Monsieur **HAMADI IDAROSSI**, Chef du Service Planification Suivi et Evaluation, Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- Monsieur **DAROUSSE MAK**, Directeur Général par intérim de l'Industrie et de l'Artisanat.

